

ICI ON SÈME!

Octobre 2020

AIDE-MÉMOIRE

Courriel de l'école :

strene@csdgs.qc.ca

Téléphone de l'école :

514-380-8899, poste 4561

Pour motiver les absences de votre enfant :

514-380-8899, poste 4561

Courriels du service de garde :

julie.bergevin@csdgs.net

isabelle.morin@csdgs.net

Téléphone du service de garde :

514-380-8899, poste 4568 ou 4569

Site internet de l'école :

<http://strene.csdgs.qc.ca/>

Chers parents,

Malgré le contexte particulier que nous vivons, nous désirons vous souhaiter une très belle année scolaire 2020-2021 et nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles!

Votre participation et votre implication à l'école sont importantes pour nous ainsi que pour votre enfant. Puisque la plupart des communiqués vous seront transmis sous forme de courriel, n'oubliez pas de nous faire part de tout changement de coordonnées. Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse électronique, veuillez en aviser notre secrétaire, Madame Sylvie St- Denis, au 514-380-8899, poste 4561. Soyez assurés que l'information vous sera remise par l'entremise de votre enfant.

Voici quelques informations importantes en ce début d'année scolaire!

Bonne lecture!

DATES IMPORTANTES

29 septembre au 3 octobre 2020	Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école
15 octobre 2020	Première communication disponible sur le Portail Mozaïk
27 octobre 2020	Conseil d'établissement
30 octobre 2020	Halloween en classe; informations transmises sous peu
3 et 4 novembre 2020	Photos scolaires

RENFORCEMENT DES MESURES SANITAIRES EN ZONE ROUGE



Les parents et les visiteurs devront, à compter du jeudi 8 octobre, porter un couvre visage dès qu'ils se présentent devant l'école.

RAPPELS IMPORTANTS

Afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité imposées par la santé publique, les fontaines d'eau sont présentement non fonctionnelles. Vous devez fournir de l'eau à votre enfant pour sa journée complète.

De plus, vous avez reçu de la CSSDGS, le tableau des symptômes de la COVID-19 fourni par la Santé publique. Veuillez en prendre connaissance, car il vous guidera afin de poser les actions requises.

Enfin, il est à noter que l'école diffusera seulement l'information concernant des cas de COVID-19 positifs confirmés par l'Institut national de la santé publique du Québec. Nous devons suivre les consignes émises par celle-ci. À cet égard, l'école St- René ne peut considérer les données informelles diffusées sur diverses plateformes.

MASQUE AU 3^E CYCLE

De plus, il est important que les élèves de 3e cycle aient tous un masque dès leur arrivée à l'école. Il est de votre responsabilité de fournir un masque à votre enfant.

HORAIRE DE L'ÉCOLE SAINT- RENÉ

Il est à noter que notre horaire a été modifié cette année afin de répondre à notre organisation en mode COVID. Nous avons trois récréations en avant-midi et une pause active en après-midi. Il vous est possible de consulter cet horaire en pièce jointe.

Il est à noter que l'entrée des élèves marcheurs débute à 7 h 50. Votre enfant doit être à l'école au plus tard à 8 h 05. Il est important que votre enfant soit en classe pour le début de l'enseignement à 8 h 14.

Au retour du dîner, votre enfant peut entrer dans l'école à partir de 12 h 50. Le flânage aux abords de l'école n'est pas recommandé, car nous devons assurer la distanciation sociale en tout temps.

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

À compter du 15 octobre, vous retrouverez sur le site de l'école le résumé des normes et modalités d'évaluation. Ce document vous aidera à comprendre les résultats au bulletin de votre enfant. Si vous désirez en avoir une copie, présentez-vous au secrétariat, il nous fera plaisir de vous en remettre une.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

L'élection des nouveaux membres parents du conseil d'établissement s'est tenue lors de l'assemblée générale du mardi 8 septembre au gymnase de l'école.

La première séance du CÉ était le mardi, 29 septembre à 18 h 45. Compte tenu du contexte actuel, la première rencontre a eu lieu en mode virtuel. Vous trouverez les procès-verbaux sur le site de l'école : <http://strene.csdgs.qc.ca/conseil-detablissement/proces-verbaux/> La prochaine séance se tiendra le mardi 27 octobre à 18 h 45.



PHOTOS SCOLAIRES

Les photos scolaires seront prises le mardi 3 novembre ainsi que le mercredi, 4 novembre 2020. La date exacte, selon le groupe-classe, vous sera communiquée par l'enseignant de votre enfant via l'agenda, courriel ou classdojo. Toutefois, si la situation était appelée à changer en lien avec le COVID, nous vous en aviserions dans les plus brefs délais.

SEMAINE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

À l'école Saint-René, la bienveillance, le bien-être et la sécurité de nos élèves sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Ainsi, les jeunes, parents et éducateurs doivent prendre conscience de leur rôle et agir contre l'intimidation et la violence à l'école. Nous vous invitons à consulter les liens suivants :

https://carrefour-education.qc.ca/guides_thematiques/lintimidation_une_lutte_constante

OBJETS PERDUS

Tous les objets perdus sont récupérés et disposés sur des crochets près du local du SDG. Votre enfant peut aviser son enseignante et aller récupérer l'item manquant. Les objets non réclamés seront exposés sur une table, devant l'école, le lundi 26 octobre à 16 h. Par la suite, cette opération se tiendra le dernier lundi de chaque mois. Veuillez profiter de ce moment pour récupérer les effets de votre enfant. Les objets restants seront acheminés à Entraide Mercier à la fin de chaque mois.

ABSENCES

Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école (maladie ou autre), nous désirons vous rappeler que vous devez nous en informer en téléphonant au (514) 380-8899 poste 4561.

Si on ne peut pas répondre à votre appel, laissez le message dans la boîte vocale en précisant le nom de votre enfant, son groupe ainsi que la raison et la durée de son absence. Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19, qu'il est en attente d'un test ou d'un résultat, ou qu'il est en isolement à la maison, selon les recommandations de la santé publique, veuillez nous en aviser.

Merci!

OBJETS APPORTÉS AUX ENFANTS PENDANT LES HEURES DE CLASSE

Si un oubli survient, nous vous demandons de bien identifier le nom et le groupe de votre enfant sur l'article et le déposer au secrétariat de l'école.

BÉNÉVOLAT

Vous êtes dynamique et vous aimeriez vous impliquer à la bibliothèque scolaire, veuillez communiquer avec le secrétariat afin d'y laisser vos coordonnées. Il nous fera plaisir de vous accueillir! Toutefois, certaines consignes devront être respectées afin de répondre aux normes de la santé publique.

De plus, lorsque vous viendrez à l'école à cet effet, vous devrez d'abord vous présenter au secrétariat où nous vous remettrons une cocarde indiquant que vous êtes un visiteur autorisé à circuler dans l'école.

FACTURATION DES EFFETS SCOLAIRES

Vous avez reçu la facturation pour les effets scolaires. Les paiements en argent et par chèque sont acceptés. Cependant, nous vous encourageons fortement à **utiliser le mode de paiement par internet** pour régler votre facture d'effets scolaires de même que pour les frais du service de garde/ service des dîneurs. Pour se faire, rendez-vous sur le portail parent de la commission scolaire au <https://www.csdgs.qc.ca/commission-scolaire/la-csdgs/paiements-en-ligne/>

Vous devez utiliser votre adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter ainsi que le numéro de fiche de votre enfant ou son code permanent que vous retrouverez sur un bulletin.

AUTORISATION MÉDICATION

« Aucun médicament ne peut être administré à un élève de l'école sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale et d'un médecin membre du Collège du Québec. »

Si votre enfant doit recevoir un médicament pendant sa présence à l'école ou lors d'une activité organisée par l'école, **vous devez remplir le formulaire d'autorisation et nous le retourner.**

Le médicament doit être présenté dans son contenant original de la pharmacie avec l'étiquette autocollante indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, le dosage et le mode d'administration. Le contenant doit être sécuritaire, par exemple : contenant avec bouchon sécuritaire et incassable.

Le formulaire est disponible sur le site de l'école :

<http://strene.csdgs.qc.ca/parents/communiqués/>.

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

En 1994, l'UNESCO a proclamé le 5 octobre Journée mondiale des enseignantes et des enseignants pour commémorer l'adoption par l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

La Journée mondiale des enseignantes et des enseignants témoigne de la sensibilisation, de la compréhension et de la reconnaissance à l'égard de la contribution essentielle du personnel enseignant à l'éducation et au développement. Le 5 octobre, de concert avec plus de 100 pays partout dans le monde, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et ses organisations, membres dans tout le pays célèbrent la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants au moyen d'une campagne de sensibilisation qui met en lumière les contributions de la profession enseignante.

Nous tenons à souligner l'apport incommensurable des enseignants dans la vie de tous nos élèves. Ils sont dévoués, attentionnés et sensibles à la réalité de chacun. Pour leurs efforts, leur persévérance et tout l'amour qu'ils démontrent au quotidien, nous tenons à leur dire :



Josée Szijarto
Directrice

Annie Mercier
Directrice adjointe

Julie Taillefer
Directrice adjointe